

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUILLET 2021 A 20 H 00

PRESENTS : Mesdames Marie-Jeanne DABADIE, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Cécile FOMBARON, Françoise RENARD, Jacky CHALANCON, Catherine TROUILLET, Sandrine MARCHAND et Messieurs Thierry FEUGIER, Michel CHALOIN, Jean-Pierre PERROT, Christophe MOCELLIN, Alain FUSTIER, Joseph ROMERA.

ABSENTS EXCUSÉS :

POUVOIRS :

Monsieur Jean-Luc TOURNIER donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne DABADIE,
Monsieur Didier DEZANDRE donne pouvoir à Madame Anne DE CASTRO,
Madame Nelly MAILLOT donne pouvoir à Monsieur Michel CHALOIN,
Madame Sophie MACCAGNO donne pouvoir à Madame Jacky CHALANCON,
Madame Alexandre MATRAIRE donne pouvoir à Madame Philomène BOURGEOIS.

Madame Catherine TROUILLET est désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20 H 00,

Madame le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 Juin 2021 :

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité le compte rendu du conseil municipal du 23/06/2021 avec 1 Abstention.

1. **Élection d'un nouvel Adjoint au Maire suite à une démission. (Articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 Code général des collectivités territoriales)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le Procès-Verbal du 23 Mai 2020 relatif à l'élection du Maire et de ses Adjoints,

Vu la délibération n°2020-008 du 25 Mai 2020 portant création de cinq postes d'Adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le préfet par courrier du 30 Juin 2021,

Considérant que l'ordre des adjoints ne peut être modifié qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint et de nouvelle élection,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 5^{ème} Adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission du 1^{er} Adjoint l'ordre des adjoints a été modifié. Elle expose celui-ci au Conseil Municipal :

- Monsieur FEUGIER Thierry actuellement 3^{ème} Adjoint remonte au rang de 1^{er} Adjoint,
- Madame DE CASTRO Anne reste au rang de 2^{ème} Adjoint,
- Madame BOURGEOIS Philomène remonte au rang de 3^{ème} Adjoint,
- Monsieur CHALOIN Michel remonte au rang de 4^{ème} Adjoint.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

Maire : 51.60 %,
1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} Adjointes : 19,80 %,

Article 2 :

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Article 3 :

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

<u>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS</u>

■ Nom de la Collectivité : SAINT SAUVEUR (ISÈRE) :

Nombre d'habitants	2152	Nombre de Conseillers	19	Nombre d'adjoints	5
--------------------	-------------	-----------------------	-----------	-------------------	----------

■ Liste des Élus percevant une indemnité :

Fonction de l'Élu	Nom et Prénom	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Maximum autorisé
Maire	DABADIE Marie-Jeanne	51.60 %	51.60 %
1 ^{er} Adjoint	FEUGIER Thierry	19.80 %	19.80 %
2 ^{ème} Adjoint	DE CASTRO Anne	19.80 %	19.80 %
3 ^{ème} Adjoint	BOURGEOIS Philomène	19.80 %	19.80 %
4 ^{ème} Adjoint	CHALOIN Michel	19.80 %	19.80 %
5 ^{ème} Adjoint	TOURNIER Jean-Luc	19.80 %	19.80 %

3. Commissions communales : modification des commissions « Finances, Ressources Humaines » et « d'Appel d'offres »

Madame le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux le courrier de démission de Monsieur Didier DEZANDRE de sa fonction de Premier adjoint, en date du 24 juin 2021.

La démission a été confirmée par courrier de la Préfecture de l'Isère en date du 30 juin 2021.

Madame le Maire demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux de délibérer sur la composition des Commissions communales.

Le Conseil Municipal après s'être concerté décide de reporter le vote des modifications de la composition des Commissions « Finances, Ressources Humaines » et « d'Appel d'offres » au prochain Conseil Municipal.

4. Territoire d'Énergie 38 (TE 38) : Validation dossier financement Éclairage public : Affaire n° : 21-001-454 Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au Territoire d'Énergie de l'Isère pour des travaux d'éclairage public

Madame le Maire informe l'assemblée que TE38 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du TE38, pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2022.

Cette opération consiste à mettre en place un nouvel éclairage sur le linéaire impacté en lien avec les travaux d'enfouissement « Rue des Tulipes ».

TE38 ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, TE38 se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

ACCEPTÉ la mise en place d'un nouvel éclairage sur le linéaire impacté en lien avec les travaux d'enfouissement Rue des Tulipes, dont le montant estimatif s'élève à 13 566€ TTC.

Le financement se répartit de la manière suivante :

-9 152 euros à la charge de la Commune de Saint-Sauveur,

- 3 995 euros pris en charge par le TE38.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par TE38.

DEMANDE que TE38 intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

5. Territoire d'Énergie 38 (TE 38) : Validation dossier financement Affaire n: 20-003-454 : Enfouissement BT/TEL Rue des Tulipes

1. TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	86 508 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	86 508 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de ta contribution correspondante au TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- 1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	86 508 €
Financements externes :	86 508 €
Participation prévisionnelle :	0 €
(contribution aux investissements)	

- 2- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) => 0 €

2. TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	29 533 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	6 412 €

La participation aux frais du TE38 s'élève à : 1 003 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 22 118 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- 1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	29 533 €
Financements externes :	6 412 €
Participation prévisionnelle :	0 €
(frais TE 38 + contribution aux investissements)	

- 2- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 22 118 €.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

6. Subvention allouée à l'association du Comice Agricole

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal l'importance festive du Comice Agricole qui se déroulera à Saint-Sauveur, selon les contraintes sanitaires liées au Covid 19, le samedi 7 et dimanche 8 août 2021.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de délibérer sur le versement d'une subvention à l'association le Comice Agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

décide de verser une subvention à l'association le Comice Agricole du montant de 6 000 euros sous réserve que la manifestation ait bien lieu en 2021 (cause COVID).

7. Approbation du règlement intérieur du court de tennis

Michel Chaloin, adjoint en charge de la communication, espaces verts et voirie, rappelle au Conseil Municipal la finalisation des travaux d'installation d'une serrure à badge au portail du terrain de tennis. L'objectif est la sécurisation des lieux par une gestion centralisée de validation ou d'invalidation des badges à distance, ainsi que de gérer les horaires d'ouvertures des sites et de contrôler les accès.

Madame le Maire présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux le nouveau règlement intérieur du terrain de tennis qui prend en compte les travaux de sécurisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

décide de valider le nouveau règlement intérieur du terrain de tennis.

8. Approbation du règlement intérieur du city stade (annule et remplace délibération n°2019-029 du 17 décembre 2019)

Michel Chaloin, adjoint en charge de la communication, espaces verts et voirie, rappelle au Conseil Municipal la finalisation des travaux de sécurisation de l'enceinte autour du City Stade et l'installation d'une serrure à badge au portail.

L'objectif est la sécurisation des lieux par une gestion centralisée de validation ou d'invalidation des badges à distance, ainsi que de gérer les horaires d'ouvertures des sites et de contrôler les accès.

Madame le Maire présente à l'ensemble des Conseillers Municipaux le nouveau règlement intérieur du City Stade qui prend en compte les travaux de sécurisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

décide de valider le nouveau règlement intérieur du City Stade.

9. Suite à la consultation choix de l'entreprise de nettoyage

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de nettoyage avec Europe Services Propreté prendra fin au 31 juillet prochain.

Suite à la consultation des entreprises de nettoyage qui a débuté le 21 avril 2021, trois sociétés ont répondu à la consultation : Europe Services Propreté domiciliée à Veurey-Voroize, Hygéco Rhône Isère domiciliée à Les Côtes d'Arej et Vercors Nettoyage domiciliée à Saint-Sauveur.

Après analyse des offres reçues, la proposition d'Europe Services Propreté a été retenue pour la prestation de nettoyage des bâtiments communaux, de l'école ainsi que le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux et de l'école.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

- Décide de valider le choix de la proposition d'Europe Services Propreté pour la prestation de nettoyage des bâtiments communaux, de l'école ainsi que le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux et de l'école, à compter du **1er août 2021**.
- Charge Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et de signer tous documents inhérents à ce dossier.

10. Plan école : montage du dossier de demandes de subventions

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion faite le mardi 6 juillet en présence de Madame CARPENTIER Emilie, Directrice de la Maison du Département Sud-Grésivaudan afin de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département.

La constitution des dossiers de demandes de subventions se composeront ainsi :

- **Dossier 1 : requalification de l'école (tranches 1C et 3) :**
Eligible au plan école du Département : subvention de 60% (disponible dès fourniture d'un ordre de service ou acompte soit environ 179 200 euros HT).
 - Le montant estimatif des travaux tranche 1c et tranche 3 (sans l'option 1 : double flux) est de 160 589,50 euros HT + 123 160,00 euros HT soit **283 749,50 euros HT**.
 - Le montant estimatif des travaux tranche 1c et tranche 3 (avec l'option 1) est de 160 589,50 euros HT + 134 160,00 euros HT soit **294 749,50 euros HT**.
- **Dossier 2 : restructuration – extension du restaurant scolaire (1a, 1b et 2) :** Montant des travaux 687 552,50 euros HT.
 - Eligible à la dotation territoriale à hauteur de 175 000 euros (si 700 000 € de travaux) - programmation n'est pas prévue avant l'année 2024.
 - Eligible au plan école du Département : Subvention de 20% du montant HT des travaux, dans la limite de 200 000 euros HT - soit environ 152 000 euros de subventions (disponible dès fourniture d'un ordre de service ou acompte).

Soit un total de subventions départementales pour ces deux projets pouvant aller jusqu'à 500 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- décide de valider les deux dossiers de demandes de subventions auprès du Département Sud-Grésivaudan,
- décide de valider les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat (D.E.T.R. et D.S.I.L.) et autres,
- charge Madame le Maire d'entreprendre toutes démarches et de signer tous documents inhérents à ce dossier.

Madame le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux que d'autres demandes de subventions vont être entreprises auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat (D.E.T.R. et D.S.I.L.), et autres.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le projet présenté peut être encore modifié par avenant, mais il faut délibérer sur les montants des tranches du projet et leurs options.

Points divers :

- Plan Communal de Sauvegarde : il faut trouver des conseillers volontaires afin de mettre à jour les classeurs P.C.S.
Un message informatif sera publié sur la Plume Salvérienne.
- Réunion inter-communalité : Pacte de gouvernance, un appel est transmis aux Elus des 47 Communes afin de se positionner sur des Commissions thématiques PLU – PLUi.
- Zone industrielle : installation de l'Etablissement LALANDE ISOLATION (Plaquiste) sur la Commune de Saint-Sauveur.

La séance est levée à 21 H 40.

Le secrétaire de séance,
Catherine TROUILLET



Madame le Maire,
Marie-Jeanne DABADIE

